

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Mardi 20 juin 2023

À 19h00

SYSTÈME DE VOTATION

Nombre de votes selon le membership du club

Chaque club dûment affilié (membre collectif) a droit à un nombre de votes selon le membership de son club en date de 30 jours avant la date de l'assemblée générale annuelle.

Nombre de votes selon le membership du club :

- 1 à 9 membres : aucun droit de vote
- 10 à 49 membres : 1 vote
- 50 à 99 membres : 2 votes
- 100 à 249 membres : 3 votes
- 250 membres et + : 4 votes

Bonification « Programme excellence »

Un club dûment affilié (membre collectif) peut obtenir des votes supplémentaires en fonction du nombre d'athlètes identifiés qu'il compte au programme Excellence selon le barème suivant :

Chaque athlète: Excellence = 40 points
Élite = 20 points
Relève = 5 points
Espoir provincial : 2 points

Votes selon le nombre d'athlètes identifiés :

- 0 à 4 points : 0 vote
- 5 à 19 points : 1 vote supplémentaire
- 20 à 49 points : 2 votes supplémentaires
- 50 points et + : 3 votes supplémentaires